





Nevers, le 27 novembre 2104,

A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : écoles de Nevers

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de la réunion des directeurs de la ville de Nevers, Monsieur le Maire a évoqué le projet de regrouper des écoles de façon à « rationaliser le patrimoine » dès la rentrée 2015.

Les représentants du personnel souhaitent une réflexion approfondie sur la politique éducative de la ville tenant compte de l'impact sur les conditions d'accueil des élèves, les lieux où s'exerceront les T.A.P. que l'on souhaite dissocier des lieux d'apprentissages scolaires.

Les incidences sur le quotidien des personnels et l'impact sur les postes ne doivent pas non plus être sous-estimées.

L'implantation des écoles est également essentielle pour une bonne fréquentation des élèves et une vie des guartiers harmonieuse.

Ces raisons nous amènent à vous demander de bien vouloir, lors de vos échanges avec la municipalité, préserver le service public d'éducation en évitant des prises de décision hâtives. Une concertation avec la communauté éducative c'est-à-dire l'ensemble des équipes enseignantes, les agents des écoles, les parents d'élèves et les représentants du personnel s'avère indispensable. En tous les cas, une décision pour la rentrée 2015 serait prématurée.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre dévouement au service public.

Christophe Bolle SNUipp-FSU 58

Grégory Chanat CGT Educ'action 58 Bruno Guého SE-UNSA 58